

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : Bonsoir, merci à tous d'être là, je vais procéder à l'appel.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Alain LAMOUR, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Charlène BADINA, M. Roland JACQUIER, Mme Silvia THIEBAULT, M. Guy BIZET, M. Pino LEOTTA, M. Frédéric MANCEAU, M. Nicolas GARRESSUS, Mme Agnès PRIVAT, Mme Dominique MORIN, M. Pierre-Éric HENRY, M. Philippe CIUCIU, M. Alexandre FACCHIN, Mme Emilie GASPAS, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER, M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN, M. Pascal AMRHEIN

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme Marie-Céline WIBAULT (donne pouvoir à Mme Dominique MORIN), Mme Christine ANTONI, (donne pouvoir à Mme Martine THOMPSON), Mme Muriel DELECOURT (donne pouvoir à Mme Emilie GASPAS), M. Pierre VIBET (donne pouvoir à M. Roland JACQUIER), Mme Caroline LAFAYE (donne pouvoir à Mme Agnès PRIVAT), M. Jean-Jacques SCHERCHEN (donne pouvoir à M. Erick FAUVEL), M. Patrick GAMACHE (donne pouvoir à Mme Viviane GREINER).

ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS : /

SECRÉTAIRE : M. Guy BIZET

Le quorum est constaté.

Monsieur LAMOUR : Nous allons passer à l'approbation des Procès-Verbaux des séances des 31 mai et 5 juillet 2017.

Monsieur HAMON : La rédaction en page 9 du P.V du 31 mai 2017 est à revoir, la ponctuation modifie les propos. De même en page 14. Sur le P.V du 5 juillet 2017 de la même manière.

Monsieur LAMOUR : La syntaxe ou des formulations peuvent être revues après le Conseil Municipal. Je vous propose de sortir du mot à mot afin d'arriver à des Procès-Verbaux qui donnent le sens de la phrase. Si vous en êtes d'accord, nous allons rester dans une forme très complète, en utilisant les formulations qui ont de l'intérêt dans un Procès-Verbal.

Madame GREINER : C'est vrai que c'est très compliqué à lire, c'est intéressant comme démarche, par contre il faut faire très attention à ne pas perdre de la substance ou d'avoir des contradictions, garder les petites nuances.

Monsieur LAMOUR : Nous serons attentifs, l'objectif est d'éliminer tout ce qui parasite la lecture et qui est purement de l'expression orale.

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR, je suis d'accord sur le principe, si l'on conserve le sens de nos propos.

Monsieur LAMOUR : Heureusement. En dehors de ces corrections que vous nous donnerez, peut-on approuver les 2 P.V ?

VOTE : Pour approuver les 2 Procès-Verbaux des 31 mai et 5 juillet 2017, à la **majorité absolue**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire prises par délégation de compétences, en intersession, à savoir :

- N° 2017-036 signée le 23 juin 2017 – Signature d’une convention pour une formation sur les techniques culinaires d’une journée avec la Société G.V RESTAURATION et pour une dépense de 900,00 € TTC.
- N° 2017-037 signée le 29 juin 2017 – Signature d’un contrat d’engagement avec la Société Marquis Art pour un atelier street art de 3h au club ados et pour une dépense de 1.258,32 € TTC.
- N° 2017-038 signée le 23 juin 2017 – Signature de l’avenant n°1 au marché de fourniture et livraison des denrées alimentaires pour la confection de repas en liaison froide du 31 juillet au 11 août 2017 avec la société G.V RESTAURATION
- N° 2017-039 signée le 03 juillet 2017 – Signature d’un contrat de maintenance des alarmes intrusion pour une durée de 1 an avec la Société A.B.T SÉCURITÉ et pour une dépense de 4.886,40 € TTC.
- N° 2017-040 signée le 03 juillet 2017 – Signature d’une offre de reprise d’un véhicule à titre gratuit pour destruction avec la Société AALYAH.
- N° 2017-041 signée le 04 juillet 2017 – Signature d’une convention pour une formation «Unités d’enseignement de Pédagogie Appliquée à l’Emploi de Formateur de Prévention et Secours Civique (P.A.E F.P.S.C.)» de 9 jours avec le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l’Essonne et pour une dépense de 800,00 € TTC.
- N° 2017-042 signée le 05 juillet 2017 – Signature d’un contrat de maintenance des équipements et aires de jeux avec la société RECRE’ACTION pour une durée d’un an et un montant de 2.214,04 € TTC.
- N° 2017-043 signée le 18 juillet 2017 – Signature d’un contrat pour l’ouverture d’une ligne de trésorerie avec la Banque Postale d’un montant de 500.000,00 € pour une durée de un an avec un taux d’intérêt EONIA + marge de 0.41% l’année.
- N° 2017-044 signée le 20 juillet 2017 – Signature d’un devis pour l’achat d’un lave-vaisselle de plonge pour les Echassons avec la société UGAP et pour une dépense de 38.182,93 € TTC.

(Je vous rassure, ce n’est pas un lave-vaisselle comme nous avons chez nous, c’est un lave-vaisselle de cuisine collective).
- N° 2017-045 signée le 26 juillet 2017 – Remboursement par anticipation de la totalité du prêt n° 191 6968 qui devait arriver à échéance le 10 juillet 2027, soit un capital à rembourser de 175.720,19 €, auprès de la caisse d’épargne.

- N° 2017-046 signée le 01 août 2017 - Signature d'un contrat d'entretien des espaces verts d'une partie des sites de la commune avec l'association d'Aide aux Personnes Inadaptées du Sud Essonne pour une durée d'un an et pour une dépense de 5.355,54 € TTC.
- N° 2017-047 signée le 22 août 2017 - Signature d'une convention tripartite pour l'accueil des élèves en classe ULIS au service restauration avec la commune de Breuillet et l'entreprise SOGERES.
- N° 2017-048 signée le 22 août 2017 - Signature d'une convention pour l'accueil des élèves en classe ULIS au service restauration avec la commune de Longjumeau.
- N° 2017-049 signée le 08 septembre 2017 – Signature de l'avenant n°1 au marché d'impression des magazines et supports de communication avec l'imprimerie RAS pour augmenter le nombre de pages du VAL (Vivre à Longpont).

Madame POULIQUEN : Peut-on avoir des précisions sur la ligne de trésorerie. C'est juste une ligne au cas où, ou est-il prévu de tirer dessus ?

Monsieur LAMOUR : Toutes les lignes de trésorerie visent à faire face à un problème si nécessaire.

Madame POULIQUEN : Quel est ce prêt que l'on parle de rembourser par anticipation, pouvons-nous avoir un petit détail ?

Monsieur JACQUIER : Il s'agit des prêts évoqués lors du vote de la décision modificative qui ouvrait la possibilité de le faire. Nous n'avons pu rembourser intégralement faute de crédits suffisants à y consacrer. Nous avons donc remboursé 2 prêts auprès du Crédit Agricole qui étaient sans pénalité, pour des montants respectifs de 218.750,00 € du capital restant dû et de 175.720,10 €. Nous avons remboursé également partiellement le prêt in fine qui vient à échéance en 2018, à hauteur de 145.000,00 € sur les 350.000,00 €. Il reste donc 205.000,00 €, que nous espérons rembourser d'ici la fin de l'année 2017, pour soulager l'exercice 2018.

Madame GREINER : Concernant la convention pour la formation, la décision n° 41, de quoi s'agit-il parce qu'il y a déjà une formation qui est faite depuis 2 ans je crois, j'imagine que le formateur est formé, est-ce que ce sont des modules supplémentaires ?

Monsieur LAMOUR : C'est la formation d'un agent qui forme ensuite à la Sécurité Civile, la première séance a eu lieu samedi dernier.

Madame GREINER : C'est effectivement ce que j'avais cru comprendre en allant voir cette formation, mais il me semble que cet agent fait déjà depuis 2 ans des formations.

Monsieur LAMOUR : L'agent n'avait jamais été formé à cela, nous avons préféré qu'elle le soit pour qu'elle puisse elle-même assurer cette formation de manière autonome

Madame GREINER : La décision n° 46, le contrat d'entretien des espaces verts, avec une association, le 22 mars il y a déjà eu un contrat signé avec la S.A.S.U Auteuil Insertion pour les espaces verts du gymnase pour une somme à peu près équivalente. De quels espaces s'agit-il, et pourquoi a-t-on besoin d'un autre contrat avec une entreprise extérieure, alors qu'en commission travaux, vous nous avez expliqué le travail de mutualisation entre les agents de la voirie et les agents de espaces verts, pour répondre aux besoins de la ville ?

Monsieur PHILIPPE : On a supprimé un contrat en espaces verts concernant arbres et tailles et nous sommes en train de mutualiser les 2 services. Pour cela il faut aussi rerépartir les tâches. Certaines seront redonner à Auteuil Insertion et d'autres prises en régie. Cela évite de prendre une autre société.

Madame GREINER : Est-ce que ça signifie qu'il n'y aura pas d'embauche supplémentaire pour pallier ce départ des espaces verts et que l'on va privilégier des contrats en extérieur

Monsieur PHILIPPE : Il y aura un remplacement d'agent qui renforcera le service espaces verts, parce que les tâches sont vraiment trop importantes, et nous confions à des sociétés extérieures des tâches qui se voient moins, afin de mettre en valeur les agents des espaces verts sur des secteurs où on les voit un peu plus.

Monsieur HAMON : les explications sont tout à fait cohérentes, c'est vrai que l'on avait plusieurs contrats espaces verts, je ne sais plus si c'était 2 ou 3 avec des sociétés d'insertion, etc... il y avait un décalage entre ce que l'on payait à cette société, une prestation non effectuée mais quand même réglée. Est-ce que vous avez pu mettre ça au clair ou remettre les compteurs à zéro.

Monsieur LAMOUR : Nous n'avons pas renouvelé le contrat des tailles, nous sommes dans une politique de réduction des haies, nous sommes en train de revoir toutes les haies sur la commune pour voir celles qui sont utiles, jolies ou pas. Nous avons effectivement annulé ce contrat de taille de haies.

Monsieur PHILIPPE : Par contre, pour répondre à votre question, effectivement avant de faire la rupture de contrat, nous avons fait régulariser par la société le manque de passages.

Monsieur HAMON : J'espère Monsieur LAMOUR que vous n'allez pas être le chantre de la déforestation, quand on parle de haies, moi je pense davantage à la voie du Mort Rû par exemple avec cette haie qui fait je dirais 300, 400 m, qu'il faut tailler sur 3 côtés me semble-t-il, côté rue la partie supérieure, un côté des riverains qui habitent derrière cette haie. On ne va quand même pas supprimer toutes les haies ? C'est quand même au niveau visuel plus beau de voir une haie que de ne pas en voir.

Monsieur LAMOUR : Il ne s'agit pas de supprimer toutes les haies, mais de garder celles qui sont intéressantes. Par exemple, les 4 haies dans la cour de la mairie n'apportent rien esthétiquement et demandent de l'entretien.

Monsieur PHILIPPE : Certaines haies sont à retirer, comme celle de l'école des Échassons qui est une haie de Pyracanthas, ce qui est interdit aux abords des écoles puisque piquante donc dangereuse. C'est le type de haies que nous allons retirer en priorité, la ville replantera d'autres végétaux aussi jolis qui nécessitent moins d'entretien.

Monsieur FAUVEL : Ma question porte sur la décision n° 49, puisque l'on parle d'avenant y a-t-il un surcoût ? Si oui, lequel ? Ne peut-on pas être plus pragmatique en optimisant la mise en page ou diminuer les caractères, pour rester dans le même format ?

Monsieur LAMOUR : Il est possible de diminuer la taille des caractères, il faut penser au confort des lecteurs. Actuellement le Val est dans la limite du caractère. L'avenant porte sur 4 pages supplémentaires, nous optimisons la mise en page. La réponse à votre 1^{ère} question vous sera envoyée par mail.

Monsieur HAMON : Vous faites état de la décision de ressortir le Val, qui, dans un contexte financier où la commune va mieux je trouve ça plutôt une bonne chose, maintenant je sais qu'il y a eu une modification des attributions aux fonctionnaires, qui gère la communication ?

Monsieur LAMOUR : L'agent qui dirigeait ce service avait une charge assez lourde, effectivement ce n'est plus cette personne qui s'occupe de la communication. Le VAL a été rédigé par les élus. La mise en page faite par l'agent chargée de la communication. Comme nous l'avions annoncé dans notre programme, les élus mettent la main à la patte.

Madame GREINER : Qu'est ce qui fait cette augmentation de pages ? Vous allez mettre des rubriques supplémentaires ?

Monsieur LAMOUR : Nous sortons un Val par trimestre, au lieu d'un par mois, le numéro est un peu plus épais parce que l'on retrace un trimestre. Le format des 32 pages n'est pas définitif ce numéro-là comportait 4 pages supplémentaires, donc il faut signer un avenant avec l'imprimeur. Cela coûte moins cher de sortir 4 Val de 36 pages que 12 Val de 24 pages.

Je vous donne lecture de l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Modification des statuts du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (S.M.O.Y.S).
Rapporteur Patrick PHILIPPE
2. Modification du tableau des effectifs.
Rapporteur Alain LAMOUR
3. Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G).
Rapporteur Alain LAMOUR

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DU PATRIMOINE

4. Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation publique préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (Z.A.C) sur le secteur de Biron.
Rapporteur Martine THOMPSON

ENFANCE, LOISIRS ET CULTURE

5. Tarifs de la restauration des élus de la commune pour l'année scolaire 2017/2018.
Rapporteur Charlène BADINA
6. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des conventions intercommunales concernant les frais : d'écolage, du pré et post scolaires, des classes d'environnement des élèves scolarisés en classe ULIS pour l'année scolaire 2017/2018.
Rapporteur Charlène BADINA
7. Vote d'une subvention à l'association « A 10 gratuite ».
Rapporteur Sylvia THIEBAULT

Questions diverses

I – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE (S.M.O.Y.S) – Rapporteur Patrick PHILIPPE

Monsieur PHILIPPE : Par délibération en date du 6 juillet 2017, le comité syndical a approuvé les nouveaux statuts du S.M.O.Y.S.

Les modifications des statuts portent essentiellement sur les points suivants :

- Le transfert de siège,
- La suppression du caractère obligatoire de la compétence électricité,
- La prise de la compétence « Infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » (I.R.V.E),
- Les conditions de transfert et de reprise des compétences par les membres du syndicat,
- Les conditions d'adhésion et de retrait d'un nouveau membre,
- Les cotisations,
- La dénomination du trésorier payeur.

Pour le bon fonctionnement du S.M.O.Y.S et notamment pour la mise en place de l'installation des bornes de recharge, il est demandé aux conseils municipaux de chaque commune membre, d'approuver ces nouveaux statuts. Avant de passer au vote, je tiens à vous informer que nous allons installer deux bornes rechargeables pour les véhicules, qui seront situées :

- ✓ Parking de Lormoy : 1 borne pour 2 véhicules,
- ✓ Face à la salle Polyvalente des Échassons : 1 borne pour 2 véhicules.

L'approvisionnement se fera par une carte du S.M.O.Y.S, via un flash code avec application pour payer par internet. Le prix sera de 3,00 € de l'heure, toutes les prises des véhicules sont adaptables à la borne, le véhicule sera rechargé en 1 heure. Les travaux commencent à partir du 4 octobre.

Monsieur LAMOUR : Est-ce que cela fonctionne pour les voitures diesel ?

Monsieur PHILIPPE : Non

Monsieur FAUVEL : Pourquoi 2 emplacements et pas 3, pas 4... ?

Monsieur PHILIPPE : Je suis arrivé dans la commission du S.M.O.Y.S début juillet, tout était déjà décidé par l'ancienne municipalité. Je crois que le S.M.O.Y.S imposait 2 bornes. Monsieur HAMON peut peut-être vous répondre, c'est lui qui a décidé des emplacements et du nombre de bornes.

Monsieur HAMON : Effectivement il y avait un plafond de subvention donc c'est Monsieur COLLIN, ancien 1^{er} adjoint qui faisait partie du S.M.O.Y.S et qui suivait ces travaux. Je suis très

satisfait que le dossier avance, effectivement il ne faut pas s'arrêter à 2 bornes de recharge, parce que dans le centre ici il y a des gens qui ont des véhicules électriques, au moins 1 personne que je connais, et les gens attendent que soient implantées ces bornes de recharge pour peut-être franchir le pas, c'est quand même un projet d'avenir qu'il faut continuer à développer.

Monsieur FACCHIN : Ces bornes correspondent plutôt à un besoin de déplacement, pour les gens qui vont être de passage à LONGPONT-SUR-ORGE, d'où le tarif, ils pourront se charger au même titre que l'on peut le faire quand on a besoin de se déplacer loin hors de notre commune.

Monsieur PHILIPPE : Je voulais préciser, pour reprendre Monsieur HAMON, que j'ai aussi participé au projet d'installation des bornes.

VOTE : Pour la modification des statuts du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (S.M.O.Y.S), **à la majorité absolue.**

II – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – Rapporteur Alain LAMOUR

Monsieur LAMOUR : Préalablement au recrutement de notre nouvelle Directrice Générale des Services, il est nécessaire de créer un poste d'Attaché Territorial, avez-vous des questions ?

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR est-ce que l'on peut faire un point sur le nombre de personnes au sein de la municipalité qui sont Attachés c'est-à-dire catégorie A, lorsque nous étions au commandement de la ville, nous avions 2 personnes de catégorie A, je rappelle au public présent que ce sont les personnes qui sont rémunérées à hauteur de leurs niveaux de compétences, qui ont les rémunérations les plus importantes, je crois qu'il faut aussi ajouter la directrice de l'Urbanisme qui bien qu'étant contractuelle, sauf erreur Monsieur LAMOUR, est aussi considérée comme une catégorie A, elle en a en tout cas les compétences, est-ce que vous pouvez nous faire un point sur le nombre de personnel que nous allons avoir maintenant de catégorie A sur la ville ?

Monsieur LAMOUR : D'abord sur la création de ce poste-là, Madame LOWCZYK fait encore partie des effectifs, le jour où elle n'en fera plus partie il y aura un poste d'Attaché qui disparaîtra. Ce poste est créé jusqu'à ce que Mme LOWCZYK ne fasse plus partie de nos effectifs. Il y avait effectivement sous votre mandature 2 attachés, la responsable actuelle scolaire, culture, associations et la directrice générale des services, une agent a été promue en promotion interne, nous tenions à garder, c'est une agent qui est en fin de carrière, qui a donné toute satisfaction et qui prend de nouvelles responsabilités. Nous avons ouvert, effectivement, un autre poste d'Attachée de responsable Finances et R.H, nous cherchons quelqu'un de qualifié, Actuellement la commune compte donc 5 attachées, mais à terme il n'y en aura que 4.

Monsieur HAMON : Je constate que nous étions à 2 attachés sur la commune, que dans quelques semaines, nous en aurons 5 soit 2 fois et demie plus que le nombre d'attachées qui ont parfaitement rempli leurs missions dans les années précédentes, Cela a un impact quand même budgétaire sensible, d'autant qu'il y a peut-être des gens qui peuvent passer Attaché Principal, il faut estimer cette surcharge financière à combien ? Sachant que, chargés, on peut estimer ces salaires à 60.000,00 € par an, ça fait 2 postes et demi à 60.000,00 € par an, ça fait 100.000,00 €, 120.000,00 €, 130.000,00 € par an, c'est énorme.

Monsieur LAMOUR : D'abord le fait d'être attaché ne coûte pas forcément des milliers d'euros en plus, chaque situation de carrière est différente. Par exemple, l'agent qui a été promu Attachée a une augmentation de 120,00 € net par mois. Contrairement à ce que vous pouvez croire, ce n'est pas dans la fonction territoriale que l'on fait carrière pour l'argent. Je précise qu'effectivement on devrait être à 3 Attachés, avec le poste que l'on a créé au R.H et Finances, nous serons 4 à terme, non 5. Madame LOWCZYK, je l'espère pour elle va trouver un travail et alors elle sortira des effectifs, nous supprimerons donc un poste d'Attaché. Un poste est en cours de recrutement donc pour l'instant cela ne nous coûte rien. Nous avons prévu 1 poste d'Attachée supplémentaire pour R.H et Finances. Est venue s'ajouter cette promotion proposée par le C.I.G que nous avons accepté eu égard à la qualité de l'agent, et à ses responsabilités qui se sont étoffées.

Madame GREINER : Nous, ce qui nous pose soucis par rapport à ces créations, c'est qu'avec votre nouvelle réorganisation nous n'avons pas de visibilité sur ce qui se passe. Il aurait peut-être fallu que nous ayons un organigramme pour mieux comprendre comment cela s'articule. Cette restructuration a été faite, pour améliorer la qualité du service, la communication entre les services, mais également diminuer la masse salariale. Il est difficile de se rendre compte si effectivement il y a des diminutions de nombre de postes et à quels niveaux, parce que remplacer des catégories C qui partent par des catégories A, ce n'est pas du tout le même coût. Ce n'est pas non plus la même charge de travail. N'avoir dans une mairie que des directeurs Attachés, ça peut être bien, sauf qu'il faut aussi des techniciens pour mettre en place ce que ces penseurs vont penser. Cela fait beaucoup de catégories A, il y a des catégories B aussi parce qu'il y a eu des promotions, vous allez en recruter, puisque nous avons vu paraître une annonce de recrutement j'imagine pour la catégorie B en adjointe à l'éducation. Où en sont les ratios ? Comme nous n'avons aucune visibilité sur ce qui se passe, cela va être compliqué de vous suivre sur cette délibération.

Monsieur LAMOUR : Globalement, on a économisé 2 postes cette année. Ce n'est pas vrai de dire que l'on augmente la masse salariale. Elle va diminuer.

Madame GREINER : Je n'ai pas dit qu'elle augmentait. Quelles sont les conséquences de ces arrivées de catégorie A et ces départs de catégorie C, avec la masse salariale que ça représente ?

Monsieur LAMOUR : Le poste d'attaché est créé pour recruter une Directrice Générale des Services ce qui est indispensable pour faire tourner l'administration de la commune. Nous travaillons sur la masse salariale qui ne dépend pas seulement du nombre de postes mais également des salaires. Nous recherchons à optimiser la masse salariale globalement, nous sommes bien dans une recherche de réduction des effectifs. Nous vous ferons prochainement une présentation générale et précise des effectifs.

Madame GREINER : Ce que l'on aimerait surtout c'est un organigramme, j'imagine que vous l'avez, puisque lorsque l'on restructure les services, c'est que l'on sait où l'on va, vous avez déjà planifié tout ça, donc vous savez comment les secteurs et les différents services vont être répartis et l'organigramme de chaque service. Ça nous intéresse.

Monsieur LAMOUR : L'organigramme ce n'est pas un problème nous pouvons vous le fournir.

Monsieur HAMON : Juste pour faire remarquer que vous vous êtes focalisé sur le fait que l'on a donné une promotion interne à quelqu'un qui était rédacteur et je vous ai dit que j'étais tout à fait favorable, parce que c'est quelqu'un de grande qualité, effectivement. Il y a une création pour ce

poste là d'un emploi d'Attaché mais il y a une suppression d'un emploi de rédacteur. Effectivement comme vous le dite le delta est minime, mais sur la création de 2 nouveaux postes de catégorie A. Il n'y a pas un poste chargé à moins de 60.000,00 €, 70.000,00 € à l'année.

Monsieur LAMOUR : Je pense qu'elles aimeraient être à 60.000,00 € chargé comme vous dites à l'année. Là nous sommes loin du compte.

Monsieur HAMON : Les souvenirs que j'ai des salaires, vous y rajoutez la charge, vous multipliez ça sur 12 mois on est tout de suite au-dessus de 50.000,00 €. L'ancien responsable de l'éducation, qui fort heureusement a quitté notre commune, était déjà autour de 50.000,00 € et ce n'était pas une catégorie A mais B. Moi je vous ai demandé une estimation de cette création de 2 Attachées supplémentaires à l'année Monsieur JACQUIER puisque vous êtes spécialiste, vous-même je pense catégorie A de la fonction publique territoriale avant de prendre votre retraite, une estimation grosso modo, plus de 100.000,00 € on est d'accord ?

Monsieur LAMOUR : Excusez-moi, mais quand on parle du poste de cet agent qui a été promu, on ne parle pas de ça, on parle des 2 Attachées. De quel poste parlez-vous ?

Monsieur HAMON : Le poste de D.G.S à venir et celui des Finances et Ressources Humaines.

Monsieur LAMOUR : Sauf qu'il y aura un seul poste de D.G.S à terme, combien Roland pour les 2 Attachées ?

Monsieur JACQUIER : Ça dépend de l'agent que l'on recrute, de l'indice, l'échelon etc... mais 50.000,00 € est vraiment un très grand maximum, pas un seul Attaché n'atteint ce montant-là, chargé, bien sûr, selon l'échelon où il se trouve c'est entre 40 et 50.000 € pas plus. La création du poste responsable Financier – R.H libère un poste en contrepartie, moins onéreux mais le delta n'est pas considérable. Donc il n'y a pas de dérive.

Monsieur HAMON : Merci pour vos explications, je constate une chose c'est que nous avons une D.G.S qui faisait parfaitement l'affaire, vous avez reconnu ses talents et sa loyauté, notamment lors d'un Conseil Municipal précédent, je ne vois pas pourquoi on s'évertue à changer une D.G.S qui a toujours été loyale vis-à-vis de la population et de la commune, je ne parle pas des équipes municipales qui se sont succédées, je trouve regrettable que l'on ne continue pas avec quelqu'un qui connaît parfaitement la commune et qui aurait très bien pu continuer d'exercer avec la plus grande disponibilité, le plus grand dévouement pour la population longipontaine.

Monsieur LAMOUR : Excusez-moi Monsieur HAMON, mais aujourd'hui c'est moi le patron. Avez-vous d'autres questions sur ce sujet ?

Madame POULIQUEN : Je voulais juste faire une remarque, je me demandais si une commune de la taille de la nôtre devait avoir à terme 4 postes d'Attachées. Ça me paraît être des niveaux un petit peu élevés vu la taille de notre commune, mais c'est juste une remarque, il n'y a pas de question.

Monsieur LAMOUR : Il est vrai que c'est un niveau élevé pour une commune de notre taille, ça c'est parfaitement vrai, encore une fois on devrait plutôt être à 3 attachées, parce que je ne compte pas cet agent qui est promu et qui part à la retraite dans 3 ans. Maintenant il faut savoir qu'à LONGPONT-SUR-ORGE il y avait quand même un sérieux problème d'encadrement et que certes

il faut que les agents du terrain appliquent ce que les penseurs ont pensé, comme vous dites, mais l'encadrement c'est aussi ce qui permet de motiver les agents, de contrôler si le travail est fait et c'est essentiel, à LONGPONT-SUR-ORGE il y avait un gros problème d'encadrement que l'on essaye de résoudre. Mais la masse salariale globale est tenue et on vous le prouvera.

Monsieur HAMON : Merci Monsieur LAMOUR, ce sera ma dernière remarque sur ce point, lorsque vous étiez 1^{er} adjoint de Madame ANTONETTI durant le mandat 2008/2014, vous avez augmenté la masse salariale de 30 %, j'espère que vous n'allez pas faire la même chose dans la fin de mandat qui vient de commencer.

Monsieur LAMOUR : Vu le programme sur lequel on a été élu, je ne suis pas suicidaire Monsieur HAMON. Pouvons-nous passer au vote ?

VOTE : Pour la modification du tableau des effectifs, **à la majorité absolue.**

(7 ABSTENTIONS : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, M. Patrick GAMACHE, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER, M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN).

III -. RALLIEMENT À LA PROCÉDURE DE RENÉGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION (C.I.G) – Rapporteur Alain LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : Ce contrat d'assurance garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires, (maladie ordinaire, longue maladie, etc...), le contrat groupe regroupe aujourd'hui près de 600 collectivités, il est conclu pour une durée de 4 ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2018.

Le C.I.G a entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique. Selon les prescriptions de l'Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et de l'Article 25 du décret du 25 mars 2016, le C.I.G a choisi la procédure concurrentielle avec négociation. La commune de LONGPONT-SUR-ORGE soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le C.I.G, la mission alors confiée au C.I.G doit être officialisée par une délibération permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurances. La mutualisation de plusieurs collectivités autour du C.I.G permet que ce soit le C.I.G qui mène cette consultation pour obtenir des meilleures conditions que si la commune le faisait seule. Est-ce qu'il y a des questions ?

VOTE : Pour le ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G), **à la majorité absolue.**

IV -. DÉFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE À LA CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (Z.A.C) SUR LE SECTEUR DE BIRON – Rapporteur Martine THOMPSON.

Madame THOMPSON : L'ancienne municipalité avait la volonté de réaliser un projet d'éco quartier d'habitat sur le secteur de Biron, sous forme de logements en accession privée et de logements sociaux, afin de répondre aux besoins des longipontains.

Pour ce faire, elle avait missionnée la S.O.R.G.E.M (Société d'Economie Mixte du Val d'Orge) pour qu'elle réalise des études préalables portant notamment sur le secteur de Biron.

Un ensemble d'études préalables ont été mises en œuvre simultanément sur le site, portant notamment sur les thématiques de déplacement/mobilité (cabinet TRANSITEC), d'environnement (faune/flore) (cabinet THEMA ENVIRONNEMENT), d'urbanisme/paysage (cabinet ALU/OZévert/BATT) et de foncier (cabinet S.C.E.T). Les premières étapes de ces études ont mené à la réalisation de diagnostics et de scénarios d'aménagement.

D'ores et déjà des enjeux et objectifs ont été relevés dans le cadre de ces études préalables :

- Intégrer les nouveaux quartiers dans le tissu existant en recherchant une qualité de projet et une inscription paysagère respectueuse de son environnement, notamment en traitant la transition des limites d'urbanisation entre l'espace urbain et l'espace agricole,
- Répondre aux besoins en logements du territoire,
- Mettre en valeur les potentiels écologiques et paysagers des sites et notamment le paysage vallonné du territoire, les espaces agricoles de Montlhéry en limite ouest du secteur,
- Aboutir à la maîtrise foncière des terrains partiellement occupés par des habitations informelles,
- Désenclaver et garantir une desserte et des circulations efficaces pour les quartiers.

Ces études préalables ont permis d'aboutir également à un programme prévisionnel qui respecte une mixité de formes urbaines et une mixité sociale et à un programme d'espaces publics généreux et participant à la trame verte du territoire.

La procédure d'aménagement la plus couramment utilisée pour mettre en œuvre ce programme est la zone d'aménagement concerté (Z.A.C). C'est une procédure d'initiative et de compétence publiques permettant un contrôle complet de la personne publique qui en prend l'initiative sur les choix d'aménagement.

Conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme et préalablement à la création de la Z.A.C, une concertation préalable sera menée pendant toute la durée de l'élaboration du projet avec les habitants, les associations, et toutes autres personnes concernées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les objectifs poursuivis dans le cadre de l'aménagement du secteur de Biron et de définir et mettre en œuvre les modalités d'organisation de la concertation préalable à la création de la Z.A.C sur ce site.

Sur le plan en page 6, le périmètre d'étude préalable à la Z.A.C est indiqué. Effectivement quand nous étions dans l'opposition, nous avons voté contre le contrat avec la SORGEM, qui avait été une décision prise de manière fragile par l'ancienne équipe, mais 135.000,00 € d'études ont été financées qui sont portées par la SORGEM. Si la ville souhaite se séparer de la SORGEM, il aurait fallu payer les 135.000.00 €. Nous souhaitons être pragmatiques et voir le résultat de ces études, nous allons faire cette procédure préalable qui ne nous engage absolument pas à créer ensuite une Z.A.C. Ce qui est important pour nous c'est de travailler avec les riverains, pour qu'ils connaissent, comprennent les tenants et les aboutissants du projet. Nous avons d'ailleurs lancé cette information samedi dernier en réunion publique.

Madame GREINER : Je voulais vous remercier d'avoir pris le temps de répondre à nos questions cette semaine nous avons maintenant des explications plus approfondies. Au demeurant, comme vous l'avez dit samedi dernier, c'est un dossier juridiquement très scabreux. C'est ce que nous avons dénoncé nous aussi, sans être dans une vraie opposition. C'est donc par rapport à cela que nous maintiendrons un vote d'abstention parce que nous ne cautionnons pas ce projet et on attendra de voir ce que cela donne après.

Madame POULIQUEN : Vous étiez contre quand vous étiez dans l'opposition et aujourd'hui par pragmatisme vous le proposez au vote, c'est dommage de ne pas l'avoir été dans l'opposition. En tout cas, nous on va être pragmatiques dans l'opposition on va voter pour.

Monsieur FACCHIN : Quand on parle d'être pragmatique c'est une fois que le dossier est signé, quand on est en train de signer un dossier ce n'est pas être pragmatique mais prendre une décision.

Monsieur HAMON : Je ne saisis pas la finalité des propos de Monsieur FACCHIN, moi je me félicite que vous continuiez l'avancée de ce dossier-là. Un éco quartier sur un territoire vierge, c'est une chance pour une commune, une chance pour les futurs habitants, donc je me félicite que le dossier continue d'avancer, il faudra préserver bien sûr les espaces verts. Quand nous nous sommes vus la semaine dernière sur le dossier, Monsieur FACCHIN s'étonnait : « Mais il n'y a pas de parking dans votre projet ». Non, effectivement le minimum de parking en surface puisque, qui dit parkings souterrains dit espaces verts préservés au maximum. Notre projet consiste à faire des parkings souterrains partout là où c'était possible. À l'inverse du secteur des Folies où l'eau affleure à moins d'un mètre de la surface, c'est un projet sur lequel nous serons vigilants, sur les circulations. Bien sûr, j'ai tous les plans on pourra comparer, faire avancer le dossier. En fait on parle de quoi ? C'est un équilibre financier entre la réalisation d'équipements publics réalisés dans le cadre d'une Z.A.C, avec un nombre de m². On ne parle pas de nombre de logements, on parle d'un nombre de m² pour que l'opérateur, l'aménageur trouve un équilibre financier. L'aménageur n'est pas là pour faire de l'argent, mais pour trouver un équilibre financier. Il faut faire pour le mieux pour les riverains, pour les futurs habitants de cette zone.

Monsieur LAMOUR : Il faut surtout faire avec les habitants, et c'est l'objet de cette concertation. Pour être clair, nous avons on a un fil à la patte de 135.000,00 € qui s'appelle la SORGEM. Si l'on n'ouvrait pas cette concertation il fallait régler cette somme, il n'en est pas question dans la situation financière de la commune. Donc nous lançons la concertation en vue d'une Z.A.C, mais ce ne sera pas forcément une Z.A.C. Nous allons même faire plus que ce qui est prévu par la loi, puisque l'on va faire des ateliers différents, ce dont nous avons parlé à la réunion publique samedi dernier, et

c'est une pratique que nous allons généraliser sur tous les quartiers. Demain soir, nous avons une réunion publique sur le secteur des Échassons de la R.N 20, sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation que l'on a déjà commencé à travailler avec des habitants.

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR, je ne suis pas spécialement attaché à une Z.A.C, ce qu'il faut c'est trouver le dispositif le plus sûr, le plus efficace qui nous permette de finaliser le projet. Moi je pense toujours au P.U.P qui a été réalisé à BALLAINVILLIERS où le partenaire financier devait je crois 800.000,00 € à la commune. À titre personnel, je ne le trouve pas terrible. LE promoteur a déposé le bilan, a quitté la commune, a disparu et la commune s'est assise sur 800.000,00 €. Je ne veux absolument pas qu'il nous arrive la même chose. C'est le sujet sur lequel il faudra être vigilant. Deuxièmement, vu la surface du territoire (nous sommes sur 8 ha et ½), ces études étaient obligatoires. Il ne faut donc pas dire, l'ancienne municipalité a jeté l'argent par les fenêtres, on est obligé de faire le projet parce qu'il y a 135.000,00 € d'études. J'espère que vous en conviendrez Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : Absolument pas. Les études sont obligatoires dans le cadre d'une Z.A.C. Sinon ce n'est pas obligatoire.

Madame GREINER : C'est exactement la problématique de ce dossier depuis le départ et c'est là-dessus que l'on se bat mais ça ne rentre pas.

Monsieur LAMOUR : Convenez tout de même qu'il était difficile pour nous d'attaquer un contrat signé par la municipalité, c'est-à-dire que je m'attaquais moi-même, donc je n'avais pas tellement envie. Est-ce que nous pouvons passer au vote ?

VOTE : Pour la définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation publique préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C), sur le secteur de Biron, **à la majorité absolue.**

(5 ABSTENTIONS : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, M. Patrick GAMACHE, Mme Sophie MAILLART, M. Erik FAUVEL, Mme Viviane GREINER).

V – TARIFS DE LA RESTAURATION DES ÉLUS DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 – Rapporteur Charlène BADINA.

Madame BADINA : Nous avons voté lors des précédents Conseils Municipaux, les tarifs pour la restauration collective pour les enfants de LONGPONT-SUR-ORGE selon leur quotient familial, les enfants hors de la commune, les agents, les enfants bénéficiant d'un P.A.I et nous avons oublié les élus.

L'objectif est de combler cet oubli, on propose d'aligner le tarif des élus qui souhaiteraient manger à la cantine sur le tarif des agents soit 3,34 € le repas.

Monsieur Alain LAMOUR Avez-vous des questions ?

Monsieur HAMON : Je trouve assez curieux que l'on demande à ce que les élus bénéficient du même tarif que le personnel communal, qui comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, a des salaires très modestes. Moi en 3 ans, je suis allé manger une seule fois avec les fonctionnaires. J'aurais pu y aller

plus, effectivement, mais les fonctionnaires ont aussi le droit de déjeuner en toute indépendance, en toute tranquillité sans que les élus forcément aillent manger avec eux. Je trouve cette demande un petit peu incongrue et je ne vois aucune raison à ce que les élus bénéficient du même tarif. Trouvons un tarif peut-être à 5,00 €, 5,50 € le prix d'un s~~er~~ dans un organisme public, mais je ne vois absolument pas la justification à ce que des élus bénéficient du même tarif que les fonctionnaires de la collectivité.

Monsieur LAMOUR : Monsieur HAMON, quand vous avez mangé à la cantine vous avez réglé le montant du repas ?

Monsieur HAMON : 5,50 € de mémoire, quelque chose comme ça, voilà.

Monsieur LAMOUR : Non vous n'avez rien réglé, parce qu'il n'y avait rien de prévu.

Monsieur HAMON : Si, j'ai réglé, j'en suis sûr.

Monsieur LAMOUR : Il ne s'agit pas que les élus aillent manger à la cantine pour avoir des tarifs de la cantine, il s'agit en l'occurrence, pour Charlène et à moi, de manger occasionnellement à la cantine. Non pas pour embêter les agents, les parents, les enfants mais pour voir comment ça se passe et montrer aux agents aussi que nous sommes présents, c'est tout. Et donc on fixe un tarif pour que l'on puisse régler notre cantine et ne pas manger gratuitement. Alors, si vous êtes choqué par 3,34 € on va monter à 5,00 € il n'y a pas de problème.

Monsieur HAMON : Merci Monsieur LAMOUR, je trouve cela effectivement plus logique, mais j'ai effectivement mangé une seule fois à la cantine avec les fonctionnaires et j'ai payé mon repas.

Madame BADINA : L'objectif, ce n'est pas de me faire financer mes repas, je ne vais pas manger tous les midis ici, l'objectif est de fixer un prix comme le dit Le Maire. La dernière fois que nous avons déjeuné, j'ai été facturée par l'intermédiaire de la facture que je reçois pour mon enfant qui est inscrit à la cantine. En revanche, si l'on n'a pas d'enfant à la cantine apparemment ça n'était pas facturé. L'objectif, n'est pas de dire que l'on nous subventionne comme les agents c'était de définir un prix et au moins il n'y a pas de place à l'interprétation, personne ne se demande si c'est gratuit. Nous pouvons convenir du tarif extérieur qui est de 5,77 €.

Monsieur LAMOUR : Monsieur HAMON, comme ça fait longtemps que vous n'avez plus d'enfant à l'école, je pense que vous n'avez pas payé votre repas. Donc nous allons monter le tarif....

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR, je vous interdis de tenir ce genre de propos, on peut rigoler...

Monsieur LAMOUR : Vous ne m'interdisez rien du tout.

Monsieur HAMON : Si je vous interdis de dire n'importe quoi, j'ai mangé 1 seule fois en 3 ans à la cantine, j'ai payé mon repas et je vous mets au défi de prouver le contraire.

Monsieur LAMOUR : Je vous prouve le contraire, car moi j'ai mangé à la rentrée et je n'ai pas payé. On va monter à 5,77 € le tarif extérieur, il n'y a pas de problème. Oui, puis après on passe à autre chose.

Monsieur PHILIPPE : Moi je suis élu et je suis fonctionnaire, combien je paye ?

Madame GREINER : Moi, effectivement, j'ai été facturé mais maintenant je comprends pourquoi, je tiens à ajouter que j'ai été aussi sollicitée par des agents pour aller manger, ils sont aussi contents que l'on s'intéresse et que l'on échange avec eux et qu'on les félicite quand c'est bon. Je pense que c'est bien d'aller sur le terrain. Juste une question pour être embêtante parce que sinon vous allez perdre l'habitude, est-ce que les élus seront soumis comme les familles aux mêmes conditions d'inscriptions et de désinscription tout comme les agents pour lesquels je n'ai toujours pas ma réponse ?

Monsieur LAMOUR : Oui, d'ailleurs Monsieur PHILIPPE qui devait manger à la cantine à la rentrée et a annulé 1 heure avant, sans mot du médecin, sera soumis à une taxe extrêmement sévère, prise sur ses indemnités. Nous passons au vote.

VOTE : Pour les tarifs de la restauration des élus de la commune pour l'année scolaire 2017/2018, à la majorité absolue.

VI – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS INTERCOMMUNALES CONCERNANT LES FRAIS : D'ÉCOLAGE, DU PRÉ ET POST SCOLAIRES, DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT DES ÉLÈVES EN CLASSE U.L.I.S POUR L'ANNÉE SOCLAIRE 2017/2018 – Rapporteur Charlène BADINA

Madame BADINA : Les classes U.L.I.S sont les unités localisées pour l'inclusion scolaire, qui permettent d'accueillir des enfants porteurs de handicaps, notamment.

L'objectif de la délibération de ce soir, est de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer des conventions avec des établissements dans d'autres villes qui ont des classes U.L.I.S pour accueillir les Longipontains qui en auraient besoin.

VOTE : Pour autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions intercommunales concernant les frais : d'écolage, du pré et post scolaires, des classes d'environnement des élèves en classe U.L.I.S pour l'année scolaire 2017/2018, à la majorité absolue.

VII – VOTE D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « A 10 GRATUITE » - Rapporteur Sylvia THIEBAULT.

Madame THIEBAULT : L'association A10 gratuite créée en 2002 a comme objectif d'agir pour la défense des usagers et des riverains des tronçons franciliens des autoroutes A10 et A11 et pour leur gratuité.

Les ressources de l'association se composent de cotisations annuelles versées par les membres, de dons et de subventions qui peuvent lui être accordées par l'État, les collectivités locales ou d'autres associations.

La commune de LONGPONT-SUR-ORGE souhaite contribuer financièrement aux actions de cette association soucieuse de préserver, entre autre, l'environnement sud francilien menacé par le transfert de trafic sur la RN 20.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 100,00 € à cette association.

VOTE : Pour une subvention à l'association « A 10 GRATUITE », à la **majorité absolue**.

Monsieur LAMOUR : L'ordre du jour étant épuisé, nous allons passer aux points d'informations puis aux questions diverses.

Madame BADINA : A la rentrée scolaire, concernant les effectifs des classes, le fait marquant de la rentrée est la fermeture de :

- 2 classes de maternelles : 1 à Jean Ferrat,
1 à Lormoy.

On compte pour cette rentrée scolaire 626 élèves, ils étaient 654 l'an dernier. À noter que toutes les écoles ont une baisse d'effectifs, sauf l'élémentaire des Échassons avec 25 élèves de plus que l'année dernière.

L'autre changement important de la rentrée, ce sont bien sûr les rythmes scolaires, puisque suite au sondage de juin 2017, les parents avaient clairement exprimés leur envie de retourner à un mercredi libéré, le décret sorti fin juin nous permettant d'y revenir, nous sommes revenus à une semaine de 4 jours dans les écoles.

Donc, les cours ont maintenant lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi de : 08 h 30 à 11 h 30
Et de : 13 h 30 à 16 h 30

Le mercredi est passé en centre de loisirs journée complète.

✓ Les N.A.P qui avaient été mises en place sur la semaine de 4 jours ½ avaient du succès, nous avons donc proposé quelque chose de similaire avec des ateliers largement inspirés des N.A.P le vendredi soir.

Les chiffres de fréquentations de septembre sont à prendre avec précaution, puisque ce mois n'est pas toujours représentatif de ce qui va se passer le reste de l'année. Les activités sportives n'ont pas forcément toutes démarré, ces chiffres seront à confirmer par la suite. Mais globalement, le mercredi reste très occupé avec autant d'enfants présents le mercredi que l'an dernier. On note une baisse significative sur le périscolaire du soir, l'école termine plus tard donc certains parents peuvent arriver dès la fin des cours et ceux qui vont à l'étude finissent maintenant ½ heure plus tard que l'année dernière. Certains parents les récupèrent directement en sortie d'étude.

✓ Sur la restauration : il y aura une thématique, qui sera la lutte anti gaspi. Cela commence avec un groupe de travail à Lormoy, l'école est plus petite et la cantine centrale est sur place. Sur la base du volontariat, les équipes de cuisine et d'animations travaillent avec les élèves, et, une fois par semaine, il y a un débriefing avec les enfants, pour savoir ce qui leur a plu ou pas. L'idée étant d'adapter les menus pour jeter le moins possible de nourriture, donc faire des plats qui plaisent aux enfants. Dans cette dynamique anti gaspi, on va commencer à préparer la nouvelle réglementation qui devrait prochainement nous interdire les contenues jetables.

Dans les nouveautés de l'année, on propose une fois par semaine un repas végétarien et l'on va aussi supprimer les entrées quand il y aura un plat unique copieux, par exemple une choucroute.

✓ Sur la thématique travaux et entretien, il y a eu une très mauvaise surprise en fin de vacances dans l'école de Lormoy : la toiture est très abîmée avec des infiltrations d'eau liées à la forme plate du toit de l'école et au fait que des gens viennent jouer dessus. Ces infiltrations étaient devenues dangereuses puisque le toit commençait à s'affaisser. Aujourd'hui, une partie de l'école est condamnée. Deux salles ne sont pas utilisées. L'une utilisée pour la classe, l'autre pour des activités physiques, ont été délocalisées. Nous n'avons pas d'impact significatif sur les activités des enfants. Néanmoins, nous n'allons pas laisser une partie de l'école fermée et c'est dangereux. Les travaux se feront en deux fois : d'abord, la première tranche urgente sur la partie abîmée, pour laquelle nous attendons encore quelques devis afin de savoir si nous faisons la réfection à l'identique ou si nous en profitons pour améliorer l'isolation sur cette partie. L'objectif étant qu'à la rentrée de la Toussaint cette partie du toit soit réparée et que la totalité de l'école soit accessible. Ensuite, le reste du toit, même s'il n'est pas aussi abîmé et pas dangereux, commence à s'user aussi, et comme il est plat, les gens viennent aussi dessus. On va donc refaire la totalité du toit et le mettre en sécurité pour empêcher les gens de grimper. Ces travaux seront l'occasion aussi d'améliorer l'isolation thermique. Nous allons faire dresser un diagnostic pour voir ce qu'il est possible de réaliser pour éviter ce qu'on a connu en fin d'année scolaire dernière avec une température dans les écoles qui devenait un peu difficile pour les enfants et les enseignants.

✓ Notre deuxième priorité sur les travaux et les écoles, va être internet nous avons de grosses difficultés pour être fonctionnels dans les écoles en particulier à Jean Ferrat et Lormoy :

- Jean Ferrat, cette école n'est pas fibrée, alors que le Centre Technique qui est juste en face l'est. Internet devrait fonctionner avec une liaison radio avec le C.T., mais il semblerait que l'antenne ne soit pas placée au bon endroit. Nous allons donc la déplacer pour avoir une liaison internet décente dans l'école.

- Lormoy nous attendons des devis pour poser la fibre dans l'école.

Le déploiement d'un débit internet correct dans les écoles sera doublé d'une mise à jour du matériel informatique qui aujourd'hui obsolète. Cet été, un stagiaire a réalisé un premier inventaire. Nous allons avoir une démarche coordonnée entre toutes les écoles en travaillant avec les enseignants. Ce n'est pas tout d'acheter des tablettes et des ordinateurs ; si les enseignants n'ont pas le programme et le projet qui va avec pour le faire utiliser aux enfants, l'intérêt devient limité. Nous allons également travailler avec l'Académie puisqu'il y a quelqu'un qui est chargé d'aider les écoles à déployer le matériel informatique et à les conseiller sur quoi acheter ou quoi louer d'ailleurs, la réflexion est à voir et ce qui peut être utile.

Sur la vie des écoles, deux nouveautés, puisque les deux directrices de Lormoy ont changé : Madame GASQUEZ qui remplace Madame RIGAUD en élémentaire et Madame PLA TOMAS qui était enseignante en maternelle qui remplace Madame OROZCO qui elle-même remplaçait Madame LARRANT.

Monsieur HAMON : Juste une petite question sur la suppression des N.A.P, à combien estimez-vous l'économie en charge de personnel, donc bien évidemment à compter de septembre, nous ne sommes pas en année pleine, mais sur les N.A.P nous avons parlé à l'époque de 6 emplois à temps pleins sur l'année mais est-ce que vous avez pu affiner le sujet ? Et à combien faut-il donc s'attendre pour 2018 en termes de baisse de personnel ?

Madame BADINA : Je peux vous donner le chiffre sur le mois de septembre, il y avait 2.400 heures en 2016 nous sommes passés à 2.000 heures, sur un mois la baisse est de 400 heures. Encore une fois, sur le septembre c'est un peu difficile de faire des extrapolations, donc nous allons attendre la Toussaint avant d'avoir des chiffres un peu plus fiables.

Madame POULIQUEN : Au sujet de la facturation périscolaire et suite à des remontées de parents je voulais savoir si vous aviez pu régler le problème de tarification qui se pose au niveau de la superposition pour certaines familles des forfaits NAP et étude le vendredi. Avez-vous pu rectifier le tir avant la facturation de septembre ou pas ?

Madame BADINA : Non, je ne vois pas de quoi vous parlez, je suis un peu surprise parce que le forfait N.A.P n'existe pas, il y a un forfait périscolaire du soir qui donne accès aux N.A.P mais il n'y a pas de tarifs prévus pour les enfants qui ne font que les N.A.P, donc ceux qui ne veulent faire que les N.A.P du vendredi payent la même chose que s'ils faisaient le périscolaire tous les soirs. Je verrai avec les services s'ils ont eu des remontées, sinon je suis preneuse de plus de détail.

Monsieur LAMOUR : Deuxième point d'information : la convention entre le C.C.A.S et le petit dressing, Guy ?

Monsieur BIZET : Dans le cadre de sa politique sociale, le C.C.A.S doit signer une convention de partenariat avec l'Association Au Petit Dressing. Cette initiative a pour but de développer un projet dans les domaines de l'insertion, de l'exclusion et de l'isolement, en contrepartie, le C.C.A.S mettra à disposition gratuitement de l'Association le local situé 3 rue du Docteur Darier. Ce local a été cédé par la Commune au C.C.A.S. La convention sera présentée aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S le 10 octobre 2017. Le projet d'ateliers d'insertions qui ont vocation à créer du lien social et c'est essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la solitude. Bien sûr ces ateliers seront ouverts à tous, du bénéficiaire du R.S.A aux demandeurs d'emplois, retraités, toute personne qui souhaite y entrer, différents sujets y seront abordés. Il y aura certainement des groupes de parole, des ateliers d'expression, des groupes de travaux manuels, ça peut être la couture, le tricot, etc. Cela peut vraiment aider à limiter à l'isolement des personnes.

Monsieur CIUCIU : Merci Monsieur BIZET, a-t-on idée du nombre de personnes concernées par ce type d'ateliers sur la Commune ?

Monsieur BIZET : Je n'ai pas la réponse pour l'instant et c'est trop tôt pour te la donner. Mais effectivement, la convention indique que nous voulons le quantifier, le chiffrer pour voir où l'on se situe, sachant que l'idée est de pouvoir aussi avoir des retraités qui puissent donner un coup main, parce que beaucoup de gens se plaignent de ne rien faire et c'est une occasion.

Monsieur HAMON : Je vous remercie, la démarche est louable, moi je me souviens pendant le mandat 2001/2008 avec Madame ANTONETTI, nous étions dans l'opposition de Monsieur SCHERCHEN et nous lui avons imposé à l'époque l'inscription à l'ordre du jour pour préempter ce local qui après a été donc divisé en deux : la partie supérieure racheté par l'Association Monde en Marge, le rez-de-chaussée acquis par la mairie. Il y a le prix d'acquisition, des travaux, chacun sait que dans ces locaux étaient installés le service Communication de la mairie de LONGPONT-SUR-ORGE, ainsi que le service des Associations donc c'est de l'argent public qui a été investi dans ce local, 200.000,00 €, 250.000,00 €, jje n'ai pas le chiffre exact, mais on peut le retrouver facilement dans les budgets. Par le biais d'un jeu assez habile de don au C.C.A.S en mettant à disposition d'une association, je suppose gratuitement, c'est à mon sens de l'argent public, de l'argent des Longipontains, c'est le patrimoine des Longipontains que vous dessaisissez au profit d'une association qui n'a pas sa place à mon sens dans des locaux communaux. Ces locaux ont été achetés pour que les services soient à leur aise, le service Communication était parfaitement opérationnel à cet endroit-là, je déplore ce prêt, cette cession. Je trouve cela purement scandaleux Monsieur LAMOUR, je vous le dis.

Monsieur LAMOUR : C'est votre droit. Oui il est vrai que c'était dans notre programme, on ne trompe personne sur le sujet.

Madame GREINER : Oui, sauf qu'il ne vous aura pas échappé que nous n'avons pas voté pour vous, donc nous n'étions pas forcément pour ce qu'il y avait dans votre programme. Je rejoins aussi un peu le côté dommageable qu'une association utilise tous les jours de toute l'année un bien communal payé effectivement par les impôts des Longipontains. Ma question concerne tout ce qui va être de l'ordre de l'entretien, des factures, des fluides, est-ce que la mairie va également prendre en charge ou l'association ?

Monsieur LAMOUR : C'est l'association prendra en charge. Vous avez le droit de ne pas être d'accord, bien sûr. En revanche, il ne vous aura pas échappé qu'en ce moment la vie est très difficile pour certains et ça ne risque pas de s'arranger par les temps qui courent. Nous avons considéré qu'il était bien de permettre à cette association de créer du lien, d'essayer de resserrer des liens sociaux et de s'adresser à des gens qui sont isolés et dans la difficulté.

Madame GREINER : Nous ne remettons pas en cause l'objectif et ce qu'il propose. Ce n'est pas le fait de créer du lien et de faire du social ou d'être présent auprès des gens nécessiteux ou moins nécessiteux, de faire du bien aux gens que nous contestons. C'est aussi une association qui génère des recettes. On a vu leur bilan financier, il y a quand même des recettes et donc un loyer si minime soit il aurait pu être quand même de bonne augure pour symboliquement dire que la gratuité ce n'est pas forcément toujours quelque chose de louable. Rien n'est jamais gratuit dans la vie, c'est comme ça. Après ce qu'il y a derrière je ne sais pas, mais par rapport aux longipontains qui payent des impôts et qui n'ont pas une vie facile non plus, il y a différents degrés de difficultés, je pense que cela aurait pu être bien qu'il y ait un petit geste avec un loyer minimum.

Monsieur LAMOUR : On s'adressera quand même à certains longipontains.

Monsieur FACCHIN : Le L.O.S paye-t-il un loyer ? La Société Historique paye-t-elle un loyer ? Le Club Artistique paye-t-il un loyer ?

Monsieur LAMOUR : Point d'information suivant : **L'Agence Postale** : Nous avons écrit à La Poste en disant que la commune renonçait à l'Agence Postale et nous lui avons demandé de créer un relais postal. Deux pistes sont étudiées actuellement : un relais postal à Intermarché ou dans le centre de tri qui est en face des pompiers sur Montlhéry.

Nous avons pris cette décision, parce que c'est un moyen de gagner des postes, parce que l'Agence Postale fonctionne sur un principe un peu bizarre qui consiste à ce la commune paye le personnel tandis que la poste récupère les bénéficiaires. Et surtout, le relais postal offrira un meilleur service aux habitants puisqu'il sera ouvert toute la journée alors que l'Agence n'était ouverte que la matinée. L'Agence Postale devrait continuer jusqu'à fin décembre et je vous informerai de la suite sur le relais postal quand on en saura plus.

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR, vous l'ignorez peut-être mais les locaux de l'Agence Postale appartiennent à la commune, ils ont été donnés par Intermarché en échange d'une voie communale que nous leur avons rétrocédé dans les années 2002, 2003, 2004 je ne sais plus, donc on va se retrouver avec un local vide. Avez-vous déjà des projets sur ce local, quelle destination donnez-vous à ce local qui est un bien communal. Vous auriez pu à ce moment-là parfaitement pu installer votre association le Petit Dressing à cet endroit, cela aurait été moins choquant je pense que de les installer dans le local communal qui se trouve en face et que là nous avons payé.

Monsieur LAMOUR : Nous n'avons pas encore étudié la destination de ce local mais il y en aura forcément une, d'abord nous ne sommes pas propriétaire de ce local, nous avons un bail emphytéotique ce qui est un peu différent.

3^{ème} information, vous savez qu'il y a eu un grave incendie sur la commune de GRIGNY dans 2 immeubles et que des habitants se sont retrouvés à la rue, j'ai proposé au Maire de GRIGNY, s'il avait besoin de reloger provisoirement des habitants, la maison qui est à l'entrée de l'école de Lormoy. Une famille est installée depuis 1 semaine, il s'agit de parents, 1 grand-mère et de 2 jeunes filles dont l'une est étudiante à Évry et l'autre collégienne à GRIGNY. Nous avons signé une convention avec la ville de GRIGNY pour des séjours de 15 jours renouvelables, c'est-à-dire le temps de pouvoir retourner dans leur logement. Frédéric MANCEAU, pourra nous expliquer un peu plus, les procédures sont extrêmement compliquées entre assureurs et ville. C'est une famille qui n'a pas été touchée par l'incendie mais qui ne peut pas rentrer, car personne ne peut accéder à l'immeuble tant que toutes les procédures ne sont pas réglées.

Monsieur MANCEAU : Bonsoir, quelques éléments de contexte, cet incendie a eu lieu le dimanche 20 août dernier, donc une bonne partie d'entre nous était certainement en villégiature et en congés, pas forcément au courant de ce qui a pu se passer au travers des médias. Ça concerne 2 immeubles de 30 appartements, 252 personnes impactées, 85 mineurs, nous avons eu un incendie qui s'est propagé sur ces 2 bâtiments, 24 appartements impactés, 8 totalement dégradés quand je dis totalement c'est-à-dire qu'il n'y a plus rien et ni plus ni moins que 4 murs sans rien d'autre qui ont été laissés après le passage des flammes. Un certain nombre d'appartements ont aussi été impactés par le traitement des pompiers ce qui a mobilisé énormément de personnel de pompiers, police et commune. La difficulté dans ce type de situation c'est qu'un Maire est dans l'obligation de prendre un arrêté, en fonction de l'impact et des conséquences de l'incendie, qui interdit le retour des habitants sur ces 2 bâtiments, malgré le fait que certains appartements sont intacts après l'intervention des Pompiers.

Aujourd'hui, nous avons 252 personnes sur les bras, c'est-à-dire relogées tant bien que mal de manière répartie avec le Département et les Services de l'État, c'est une situation extrêmement difficile, un jeu d'acteurs, notamment le Syndic de gestion puisque nous sommes dans une copropriété, ce ne sont pas des bâtiments gérés par un bailleur social mais de la copropriété avec à la fois des occupants locataires et propriétaires. Un incendie qui est arrivé à peine quelques jours avant la rentrée scolaire, avec 85 enfants mineurs concernés. Donc, aujourd'hui, nous avons travaillé avec un certain nombre de partenaires et des communes pour essayer de trouver des solutions alternatives, nous sommes dans la perspective après le 3 octobre de pouvoir essayer de lever l'arrêté municipal interdisant l'accès pour permettre aux familles de retourner, pour celles qui ont leurs biens intacts, chez elles. La famille que nous avons accueillie est propriétaire. Elle est impatiente de retourner chez elle, mais aussi satisfaite de pouvoir être aidée ponctuellement par notre commune, dans le cadre de l'accord que Monsieur LAMOUR vient de préciser.

Monsieur LAMOUR : Dernier point d'information. Le bar La Vierge, en face, qui a suscité quelques polémiques depuis l'ouverture c'est une affaire que nous suivons conjointement avec le patron de la Vierge et les riverains. Jusqu'à présent, le bar ouvrait jusqu'à 2 heures du matin le vendredi et le samedi soir et les sorties étaient un peu agitées. D'un autre côté, c'est un élément d'animation important, donc l'objectif n'est pas de faire fermer ce commerce, d'autant qu'il n'y en a pas beaucoup à LONGPONT-SUR-ORGE. Nous avons eu une première médiation avec des riverains début juillet, qui a permis de réadapter certaines choses. À la rentrée, cela a redémarré et puis il y a une soirée qui a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. J'ai donc revu le patron du bar de la Vierge, qui désormais ferme à 20 h 00 tous les soirs et ne fera plus que des soirées privées de temps en temps. Parce que cela devenait totalement ingérable pour ne rien vous cacher une bagarre a failli mal tourner récemment. Donc l'objectif est quand même atteint puisqu'il continue à vivre. On peut regretter que ce ne soit pas ouvert plus tard le soir, mais cela devenait un peu compliqué aussi avec les riverains notamment en raison du bruit.

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR vous êtes un habitué, c'est bien connu, de ce commerce, étiez-vous présent lors de ces malheureux évènements ? Non c'est de l'humour, Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : Non je n'étais pas présent lors de ces évènements, mais j'ai été informé très régulièrement par les riverains de ce qui se passait.

Monsieur CIUCIU : Moi, j'ai été informé dès 23 h 50 le jeudi soir puisqu'il s'agissait d'un jeudi soir et que je suis l' élu du quartier du centre. Par ailleurs Pierre VIBET, notre collègue, est riverain. Nous avons donc des preuves matérielles auditives et vidéos qui attestent de ce qui s'est passé en direct. Nous avons la vision des faits totale et limpide et c'est un élément important pour la discussion avec les riverains.

Madame GREINER : Moi, ce que j'ai trouvé un peu limite cet été, certains jours, c'est de constater qu'il y avait beaucoup de tables et de parasols, alors c'est bien mais il y en avait beaucoup et du coup même la circulation sur le trottoir était empêchée et sur les places de parking. J'ai trouvé que c'était quand même limite pour le commerçant d'à côté. Je ne sais pas si vous avez pu le voir avec lui ?

Monsieur LAMOUR : Oui, j'ai vu ça avec lui et je lui ai demandé qu'il demande l'autorisation, il l'a fait certains soirs, le 14 juillet, donc c'est vu et ça ne se reproduira pas. Je tiens à préciser quand

même qu'il a bien conscience des problèmes et que c'est pour cela qu'il en est arrivé à cette solution, qui n'est pas de gaieté de cœur car son chiffre d'affaires en prend un sacré coup, 7.000,00 € la soirée. Est-ce que vous avez des questions ?

Madame POULIQUEN : J'aimerais savoir si l'on peut avoir un petit point sur l'avancée des chantiers, les démarrages de chantiers où en sommes-nous dans les constructions que ce soit sur la voie des Roches, sur la Guayère, sur les Folies, parce que l'on est quand même avec 28 élèves en moins à la rentrée, on avait des objectifs de livraison.

Monsieur LAMOUR : La voie des Roches, Monsieur FAUVEL peut vous en parler mieux que moi. Voie des Roches et Hauts Buards cela suit son cours, les logements devraient être livrés, 1^{er} trimestre 2018, non ce n'est pas jouable, c'est plutôt fin 2018. Pour les Hauts Buards ça c'est sûr. Les Folies, les fouilles archéologiques ont commencé. Je laisse la parole à Martine.

Madame THOMPSON : Sur les Folies, il y a les fouilles archéologiques, on espère qu'on ne trouvera rien d'important. Le permis de construire est en cours d'instruction, il n'est pas encore accordé, il y avait des détails à remettre d'aplomb. Quelques pavillons seront peut-être installés fin 2019, mais c'est prévu pour 2020. Guayère pour l'instant n'a pas démarré, le permis est accordé, sur le cabinet médical on avance un petit peu, on aurait sans doute un généraliste, pas forcément à temps plein mais, disponible le soir à partir de 16 h 00 et le samedi et sans doute une ou deux journées dans la semaine. La difficulté la plus importante sur Guayère est de trouver les généralistes, ce qui va être nécessaire sur LONGPONT-SUR-ORGE on doit réunir prochainement les éventuels candidats.

Monsieur FAUVEL : Concernant les travaux voie des Roches, j'invite Madame POULIQUEN et Monsieur HAMON à venir voir, les gros travaux sont terminés, les finitions ont commencé voie des Roches 1, voie des Roches 2, ça n'a pas l'air de bouger, mais venez voir. Vous verrez le magnifique vis-à-vis que les habitants ont.

Madame POULIQUEN : Je voulais juste avoir des dates de livraison, pour les effectifs scolaires, je passe régulièrement devant mais ça ne me donne pas forcément les délais.

Monsieur LAMOUR : On vous enverra tout cela par mail. Avez-vous d'autres questions ?

Madame POULIQUEN : Par rapport aux effectifs scolaires quand j'avais demandé au service de projeter les premiers enfants et de mémoire il y en avait bien une quarantaine je crois, puis après une 2^{ème} tranche en 2019, mais on m'avait assuré que ce serait pour la rentrée 2018, à moins qu'il y ait du retard.

Monsieur LAMOUR : C'est mal parti pour la rentrée 2018, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Avant de donner la parole au public, je voulais remercier Madame LOWCZYK qui termine à la fin de cette semaine, merci pour les services rendus à la commune.

La séance est levée à 22 h 21.